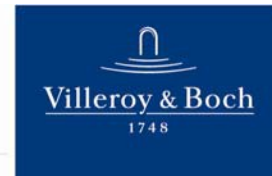


Conditions de participation

Die Villeroy & Boch AG
Saaruferstraße
66693 Mettlach - Allemagne
Tél. : +49 6864 81 0
E-Mail : info.b@villeroy-boch.com



Villeroy & Boch AG (ci-après V&B) est l'organisateur du jeu-concours Champion de l'hygiène. Dans la période du 21.09.2015 au 30.11.2015, les participants peuvent remporter les gains suivants par tirage au sort :

- 1^{er} prix : un bon de voyage d'une valeur de 2 500 € de Karstadt Reisen
- 2^{ème} au 5^{ème} prix : un set NewWave Dinner Villeroy & Boch de 8 pièces d'une valeur de 239,20 € (prix de vente conseillé)
- 6^{ème} au 10^{ème} prix : une coupe à biscuits New Modern Christmas Villeroy & Boch d'une valeur de 19,90 € (prix de vente conseillé)

La date limite de participation est le 30.11.2015 à 12h00 (HEC).

§ 1 Participants

- (1) Sont autorisées à participer toutes les personnes physiques âgées de 18 ans et plus domiciliées en Allemagne, en Autriche, en Suisse, en France, aux Pays-Bas, au Luxembourg et au Royaume-Uni.
- (2) Les employés de V&B ainsi que leurs familles sont exclus de la participation au tirage au sort. Sont également exclues toute participation assistée par logiciel ou automatisée d'une quelconque façon ou toute participation via des agences ou sociétés qui demandent un paiement pour leurs prestations.
- (3) Pour participer, il faut absolument que toutes les données personnelles fournies soient exactes. Il existe sinon un risque d'exclusion du jeu-concours. Le participant est responsable de l'exactitude de ses coordonnées.
- (4) La participation en elle-même est gratuite et indépendante de l'achat de biens et services.

§ 2 Déroulement et achèvement

- (1) La participation au jeu-concours nécessite une réponse correcte à la question posée, l'inscription à la newsletter électronique Villeroy & Boch AG et le remplissage complet et correct puis l'envoi du formulaire de participation à V&B. En confirmant avec le bouton [Envoyer], vous acceptez ces conditions de participation et confirmez respecter toutes les conditions préalables à la participation.
- (2) Parmi tous les participants ayant donné la réponse correcte, les gagnants seront tirés au sort au hasard dans un délai de 4 semaines après la date limite de participation, puis contactés par e-mail.
- (3) Après la notification de gain adressée, chaque gagnant devra répondre par e-mail dans les 2 semaines et indiquer l'adresse postale à laquelle le gain doit lui être envoyé. Si le gagnant ne se manifeste pas pendant cette période, son droit au gain

expire et celui-ci sera de nouveau attribué par tirage au sort parmi tous les participants ayant donné la réponse correcte à la question.

(3) Les détails, notamment concernant le type d'expédition feront l'objet d'un accord entre le gagnant et V&B dans le cadre de la notification de gain. Les frais de livraison seront couverts par V&B.

La livraison des gains ne peut être effectuée que dans les pays mentionnés au §1 Alinéa 1.

(4) Un paiement en espèces ou un remplacement quelconque des prix gagnés ne sont pas autorisés.

(5) Le droit au gain n'est pas transmissible.

(6) Le participant déclare accepter que son nom soit, en cas de gain, publié sur le site Web V&B.

(7) Les frais de connexion à internet pour l'inscription au jeu seront remboursés au participant sur simple demande de sa part à l'adresse info@villeroy-boch.com. Aucun remboursement ne sera dû au participant s'il ne justifie pas du fait qu'il dispose d'un abonnement internet avec facturation du temps de connexion. Le montant du remboursement est fixé de manière forfaitaire à la somme de 0,50 €uros TTC.

§ 3 Exclusion de responsabilité

La responsabilité de V&B se limite aux fautes intentionnelles ou aux négligences graves. Celle-ci ne s'applique pas en cas de violation par négligence d'une obligation contractuelle essentielle. En pareil cas, la responsabilité de V&B se limite à une simple négligence concernant les dommages prévisibles typiques du jeu-concours. Cette limite de responsabilité ne s'applique pas pour les dommages portant atteinte à la vie, au corps humain ou à la santé des personnes, ainsi que pour les exigences soumises à la loi sur la responsabilité des produits.

§ 4 Politique de confidentialité

(1) Afin de pouvoir participer au jeu-concours, il est nécessaire que le participant/la participante indique ses coordonnées lors de l'inscription.

(2)V&B collecte et utilise les données des participants/participantes dans le but de réaliser ce jeu-concours et à des fins publicitaires.

(3)Les participants peuvent révoquer à tout moment, révoquer leur consentement avec effet futur auprès de Villeroy & Boch AG, Saarferstraße 13, 66693 Mettlach, Allemagne.

Informations sur la politique de confidentialité :

Du reste, la politique de confidentialité de la page Internet suivante s'applique : <http://www.villeroy-boch.de/datenschutz.html>

§ 5 Arrêt anticipé et modification du jeu-concours

V&B se réserve le droit de mettre un terme au jeu-concours à tout moment et sans

préavis ou de le modifier s'il s'avère que, pour des raisons techniques ou autres, un déroulement en bonne et due forme du jeu n'était pas garanti ou si l'équité du jeu semblait être compromise. Les droits des participants ne s'appliquent pas ici.

§ 6 Dispositions finales

Le droit allemand s'applique à l'exclusion de la CVIM des Nations Unies. Les dispositions obligatoires du pays où le consommateur réside habituellement ne sont pas affectées.